



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le 24 août 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

Campagne de dépistage

La campagne de dépistage mise en place en collaboration avec les communes se poursuit sur l'ensemble du territoire.

Ces opérations itinérantes viennent en complément des dépistages réalisés en laboratoire.

Pour faire face à la demande croissante de réalisation des dépistages, l'ARS rappelle qu'une priorisation doit être effectuée :

- **Priorité 1** : les personnes symptomatiques doivent appeler leur médecin car leur cas peut s'aggraver. Elles ne doivent pas se déplacer au cabinet médical avant d'y avoir été invitées par leur médecin. En cas d'absence de réponse par leur médecin, ces personnes doivent appeler l'association de garde médicale ADGUPS au 0590 90 13 13. Ces personnes bénéficient d'une prescription ;
- **Priorité 2** : les personnes identifiées comme contact à risque d'un cas positif par leur médecin, l'assurance-maladie ou RIPOSTE et qui reçoivent en conséquence un SMS ;
- **Priorité 3** : personnes ayant manifestement eu des comportements à risques, malgré les appels au respect des gestes barrières, lors de rassemblements où les mesures de sécurité sanitaire n'ont pas été bien respectées.
- **Priorité 4** : les autres personnes désirant être dépistées. Ces personnes peuvent être dépistées sans urgence.

L'ARS invite les personnes qui font l'objet d'une priorité 1 ou 2, avec leur ordonnance médicale ou avec le SMS, à contacter leur laboratoire pour bénéficier d'une priorité pour la prise de rendez-vous.

Les centres de dépistage mis en place dans le cadre de la campagne itinérante dans les communes sont ouverts à l'ensemble de la population et doit pouvoir être accessible aux personnes classées en priorité 3 ou 4.

Des tests sont exigés pour la réalisation de certains déplacements aériens mais pas au départ de Pointe-à-Pitre.

Dans ce cadre la préfecture rappelle que la présentation d'un test virologique négatif de moins de 72 heures est exigée (pour les personnes de 11 ans ou plus) :

- Pour les vols de Paris à destination de Pointe-à-Pitre ;
- Pour les vols de Cayenne à destination de Pointe-à-Pitre.

Ces dépistages ne sont pas exigés pour les vols de Pointe-à-Pitre vers Paris, ni pour les vols de Pointe-à-Pitre vers Cayenne.